



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES-VERBAL

Réunion du 6 mai 2020

Conformément à l'article L 131-8 du code du sport relatif à l'agrément des fédérations sportives et, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées ;

Conformément à l'article 20 des statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball ayant institué une commission de surveillance des opérations électorales sur décision régulière de l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération en date du 19 décembre 2004 ;

Vu les décisions du Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date du 1^{er} février 2020 portant nomination des membres de la commission ;

Vu les décisions du Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date du 5 mai concernant les modalités d'élection des représentants territoriaux à la commission fédérale d'attribution des fonds dédiés aux clubs, comités départementaux et ligues régionales prévue à l'article 75 du règlement intérieur de la Fédération ;

Les membres de la commission se sont concertés par courriers électroniques le mercredi 6 mai 2020, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen des candidatures des représentants territoriaux à la commission fédérale d'attribution des fonds dédiés aux clubs, comités départementaux et ligues régionales ;
- formulation de l'avis sur la recevabilité des candidatures ;
- établissement de la liste des candidats qui sera soumise au vote le 22 mai 2020.

1) La Commission :

Sont présents : Antoine Fontaine, Gilbert Lejeune, Gérard Moulin

La séance est présidée par Antoine Fontaine qui désigne Noémi Chevalier-Michon en qualité de secrétaire de séance qui accepte cette fonction.

2) Assistent à la séance sans voix délibérative :

Noémi Chevalier-Michon, responsable vie fédérale et juridique, pour fournir toutes les informations qui pourraient être utiles à la commission en vue d'accomplir sa mission.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

1 / Examen des candidatures :

La commission a constaté qu'à la date limite de dépôt des candidatures soit le 24 avril 2020 à 18 heures, quatre candidatures étaient parvenues à la Fédération.

Une au titre de la représentation des Ligues Régionales :

- Pierre-Yves ROLLAND, Président de la Ligue Normandie

Trois au titre de la représentation des Comités Départementaux :

- Matthieu NOBLET, Président du Comité Départemental de l'Eure,

- David TEN EYCK, Président du Comité Départemental de Moselle,

- Philippe ZANGER, Président du Comité Départemental de Haute-Vienne

2 / Formulation de l'avis sur la recevabilité des candidatures :

Toutes les candidatures sont recevables.

3/ Établissement de la liste des candidats

En vue de l'élection des représentants territoriaux à la commission fédérale d'attribution des fonds dédiés aux clubs, comités départementaux et ligues régionales :

NOM	PRENOM	INSTANCE	COLLEGE
ROLLAND	Pierre-Yves	Ligue de Normandie	LIGUE
NOBLET	Matthieu	Comité Départemental de l'Eure	COMITE
TEN EYCK	David	Comité Départemental de Moselle	COMITE
ZANGER	Philippe	Comité Département de Haute-Vienne	COMITE

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,

Le 6 mai 2020

Le Président
Antoine FONTAINE



La Secrétaire de Séance
Noémi CHEVALIER-MICHON

